

Pénitenciers

fonctionnaires travaillant au sein du service des pénitenciers du ministère aient été les premiers à voir le rapport pour conseiller le ministre. Ce sont les seuls spécialistes à qui il a demandé d'analyser et d'évaluer le document. Cela explique les retards qui préoccupent l'opposition, et de fait, tous les députés.

Nous avons trouvé à redire à la réponse que le ministre a donnée au rapport du sous-comité vers le 5 août dernier. Celle-ci faisait état du désir du cabinet de donner suite sinon à toutes, du moins à bon nombre de ses recommandations. Au fur et à mesure que le temps passait, nous devenions impatients de voir quelle suite allait être donnée à ce rapport. Le 29 novembre dernier, nous avons reçu une autre réponse. Elle consistait dans une certaine mesure de données supplémentaires que le ministre avait obtenues du groupe de travail interministériel dont il a parlé cet après-midi. Nous nous sommes réjouis alors de voir que dans cette réponse, les recommandations du sous-comité étaient encore mieux accueillies.

Il y a quelques minutes, le ministre a fait état du travail accompli par le groupe interministériel et signalé que certaines de leurs recommandations vont donner lieu à une nouvelle mesure législative. En outre, certaines des recommandations qui figurent dans notre rapport supposent des changements profonds et fondamentaux et nécessitent aussi une nouvelle mesure législative.

Sans doute les membres du comité seraient-ils très heureux de prendre connaissance au plus tôt de cette nouvelle mesure législative. Si le ministre se mettait immédiatement à la rédiger et s'il était en mesure de la présenter à la Chambre en même temps que ses prévisions de dépenses dans quelques semaines, je puis dire que nous ne serions pas long à l'étudier et à l'adopter. Ainsi, les recommandations du rapport seraient appliquées d'autant plus rapidement.

M. Nielsen: Elle pourrait franchir toutes les étapes en une seule journée.

● (1512)

M. Halliday: Mon ami du Yukon (M. Nielsen) parle d'une journée pour toutes les étapes. C'est une possibilité, et j'espère que le ministre en tiendra compte.

Il est une conclusion qui revient dans tout le rapport, et elle est énoncée au premier des 761 paragraphes que contient le rapport:

Il peut paraître aussi dangereux qu'ambitieux de vouloir résumer en un mot l'ensemble des besoins du Service canadien des pénitenciers. Il nous semble cependant que tout tient dans le terme «discipline».

Dans le système carcéral, le terme «discipline» a une signification différente, selon les quatre groupes visés, soit les détenus, les gardiens, les administrateurs et le public, qui, lui aussi, a son rôle à jouer dans le fonctionnement d'un pénitencier.

Je le répète, la raison d'être de la création de ce comité et du débat d'aujourd'hui est la violence dans nos pénitenciers. Dans ce contexte, quatre conditions doivent être réunies. Celles-ci ont été exposées par le président de notre comité dans un discours qu'il a prononcé en août 1977, à l'occasion du Congrès mondial annuel de la santé mentale. On y relève cette déclaration générale au sujet du rapport du sous-comité:

Pour ma part, je suis convaincu que l'application de ces quatre conditions, selon les recommandations du sous-comité, nous permettrait de venir à bout presque entièrement de la violence collective dans notre régime carcéral. Mais une mise en garde s'impose. Même si ces recommandations ne sont pas indivisibles, elles forment à tout le moins un tout intégré. A moins de les mettre en œuvre globalement, elles s'avèreront inefficaces.

[M. Halliday.]

Dans le même discours, il a ajouté:

A moins que le gouvernement ne mette en œuvre toutes les recommandations essentielles du rapport, il ne transformera pas le système.

C'est ce qui explique notre inquiétude. Nous partageons les sentiments exprimés par notre président. Selon lui, il faut réunir quatre conditions si nous voulons maîtriser la violence dans les prisons. Ce sont, premièrement, la justice. Nous devons traiter les détenus avec une justice élémentaire.

Deuxièmement, nous devons trouver des solutions de rechange à l'ennui qui règne dans les prisons. Il faut fournir aux détenus du travail, des distractions, des défis, afin qu'ils ne sombrent pas dans l'ennui, dans l'apathie ou le désespoir.

Troisièmement, il faut permettre l'établissement de rapports humains. Le député de New Westminster (M. Leggett) l'a très bien signalé dans son intervention. Il a montré l'impossibilité des rapports humains au pénitencier de Colombie-Britannique. Mon hon ami du Yukon a développé ce point en exposant ce qu'il avait vu à la division Oakridge de la prison ontarienne de Penetang, où l'on s'occupe surtout de la vie sociale des détenus. Il est étonnant de voir à quel point le problème si difficile de la discipline, dont j'ai parlé, est pris en charge non pas par les autorités, mais par les détenus eux-mêmes. Le détenu turbulent est attaché à deux de ses collègues, sans aucune intervention des gardiens.

La quatrième condition à remplir pour faire disparaître la violence dans nos prisons, c'est une réforme organisationnelle. Pour que le système fonctionne bien, il faut sur ce plan une véritable transformation. Sur ce terrain entre autres l'ex-solliciteur général a refusé de suivre le rapport du sous-comité. Il faut reconnaître cependant qu'avec le temps, il s'est rapproché de plus en plus du point de vue du comité sur cette question, mais il y a mis le temps.

D'où vient le malaise actuel? Qu'est-ce qui explique les problèmes au niveau de la direction? Il y a d'abord que l'organisation en place depuis deux ou trois siècles est une hiérarchie de type militaire. Le type qui est à la tête est maître absolu. Tout ce qu'il dit descend l'échelle hiérarchique, sans intervention latérale. Mais depuis une vingtaine d'années une évolution se manifeste. Des idées nouvelles ont été proposées de diverses parts et il est certain que le système a mis du temps à s'y adapter. Parmi les changements importants qu'a subis l'ancien système hiérarchique il y a celui de la régionalisation, qui a fait naître l'incertitude au niveau du pénitencier. Il y a eu également la syndicalisation du personnel. Je ne dis pas que le syndicalisme n'y ait pas sa place, cependant son rôle principal consiste à s'occuper des questions économiques et non pas à chercher à infléchir la politique, car cela relève des cadres ou de quelque autre organe créé à cet effet.

Je citerai encore une fois le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Il s'agit cette fois d'une allocution faite à la conférence des juges canadiens en août 1977. Je cite ses propos:

Sans un changement radical du système, les modifications mineures qui sont apportées n'auront pas de résultats durables. Les changements que nous recommandons sont le minimum sans lequel on ne pourra pas mettre un terme à la violence collective dans les pénitenciers.

Il disait que nous devons appliquer intégralement le rapport si nous voulons réellement réussir.

J'ai dit tout à l'heure qu'il y a quatre éléments distincts dont il faut tenir compte: les détenus, les gardiens, les administrateurs et le public. Je voudrais maintenant insister sur l'import-